



BILAN ANNUEL 2022

DE LA

MAISON DE LA PETITE

ENFANCE

La structure collective

I. Inscriptions	3
a. Préinscriptions	3
b. La gestion des entrées.....	3
II. Public	3
a. L'étude des familles.....	3
III. Les tarifs.....	4
IV. Fréquentation.....	5
a. L'accueil régulier	5
b. L'accueil occasionnel	5
c. Le taux d'occupation financier.....	6
V. Le bilan financier.....	6
a. Les recettes 2022	6
b. Les dépenses 2022.....	7
c. L'équilibre budgétaire 2022.....	8
VI. Bilan de l'activité pédagogique.....	9
a. Evaluation de l'accueil.....	9
b. Actions spécifiques avec le service de la restauration collective.....	10
c. Bilan du suivi paramédical	10
d. Organisation de l'accueil.....	10
e. Manifestations et projets de l'année	12
f. Perspectives 2022.....	13
g. Constats et bilan Covid-19.....	13

Le relais petite enfance

I. Etat des lieux de l'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s	14
A) L'état des agréments	14
B) Constat des places proposées et des disponibilités.	15
C) Constats du Guichet d'accueil Petite Enfance de la commune.....	15
II. Activités du Relais Petite Enfance (RPE).....	16
A) Implantation et organisation du RPE	16
B) Contacts du RPE	17
C) Les accueils collectifs	18
III. Réseau et partenariat.....	20
IV. Budget du RPE 2022	23

INTRODUCTION

La Maison de la Petite Enfance est l'équipement municipal de référence permettant aux familles d'accéder à l'information concernant les modes d'accueil sur la commune.

Ce bilan a pour objet de présenter, dans une première partie l'activité de la structure collective d'accueil d'enfants de moins de 4 ans, à travers : les inscriptions, le public utilisateur, les tarifs en vigueur, la fréquentation de l'équipement, son bilan financier et pédagogique.

Dans une seconde partie, est développée l'activité du relais petite enfance, service public destiné au soutien et à l'information des familles et des professionnel(le)s assistant(e)s maternel(le)s.

La structure collective

I. Inscriptions : la gestion des entrées

a. Les préinscriptions

Les familles doivent se pré-inscrire avant de pouvoir obtenir une place.

En accueil régulier, la demande doit être faite le plus tôt possible. Les familles doivent patienter sur la liste d'attente jusqu'aux commissions d'attribution qui ont lieu en mai et en octobre de chaque année.

Il y a eu 45 pré-inscriptions de réalisées en 2022, soit 5 de plus que 2021.

b. La gestion des entrées

En 2022 la structure a accueilli 16 enfants de moins que l'an passé avec 59 enfants contre 75 en 2021. Cela s'explique par une baisse des demandes d'accueil occasionnel, en effet ce mode de garde n'intéresse plus les usagers depuis le COVID. Nous avons essayé de compenser en optimisant l'accueil des enfants en contrat régulier.

II. Le public

a. L'étude des familles

57 familles ont été reçues. 3 fratries ont été accueillies. Sur les 59 enfants accueillis, **6 sont « hors commune »**, soit environ 10% de l'effectif.

III. Les tarifs

Chaque famille a un tarif horaire individuel qui est basé sur le barème de la CNAF. Ce calcul est effectué d'après les ressources de l'année N-2 et le nombre d'enfants au foyer.

Pour le calcul du tarif de janvier 2022 à décembre 2022, les ressources de l'année 2020 ont donc servi de référence. Les données ont été transmises de façon certaine par la CAF, grâce au service CAFPRO. Cette démarche sécurise le calcul des tarifs.

Le barème CNAF est le suivant :

Famille Ayant :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort du 01/09 au 31/12/2021	0.0615%	0.0512%	0.0410%	0.0307%
Taux d'effort du 01/09 au 31/12/2022	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%

Calcul du tarif horaire= taux d'effort x ressources mensuelles

Evolution du barème national des participations familiales à compter du 01 septembre 2019 jusque 2022, celui-ci n'ayant pas évolué depuis 2002.

Répartition tarifaire de la population accueillie.

Tranches tarifaires	<u>TARIFS 2021</u>	<u>TARIFS 2022</u>
<0.50€	32%	30%
<0.50-1€>	16%	17%
<1-1.5€ >	14.6%	20%
<1.5	37.4%	33%

En 2021, les tarifs Dévillois restent diversifiés : 62.6% des familles ont un tarif inférieur à 1,5 €. 37.4% familles ont un tarif supérieur à 1,5 €, contre 18 % en 2020.

Près de 48% des familles ont un tarif inférieur à 1 euro (indice de seuil de pauvreté), c'est 4% de moins par rapport à 2020.

En 2022 cette répartition est sensiblement identique.

IV. Fréquentations

a. L'accueil régulier

Définition de l'accueil régulier

C'est un contrat d'accueil définissant une réservation hebdomadaire fixe qui sera reconduite durant la durée du contrat.

L'amplitude d'accueil est de 7h30 à 18h30 et l'agrément de la structure est de 40 places en journée.

Les contrats de réservation sont variés et peuvent être demandés soit :

- en majorité par des parents qui travaillent et qui ont besoin de ce mode d'accueil, en temps plein comme en temps partiel.

- soit par des parents sans profession, mais qui souhaitent une réservation à l'année, afin d'avoir leur créneau d'accueil assuré. Ce sont alors des contrats de quelques demi-journées tout au plus.

Chiffre pour 2022 :

- **50** contrats d'accueil « régulier » ont été réalisés, pour une capacité de 40 places.

b. L'accueil occasionnel

Définition de l'accueil occasionnel

C'est un accueil qui est « réservable » sur deux semaines selon les créneaux restant sur le planning général. Selon les jours, le nombre de places peut donc fluctuer, en fonction des places disponibles dans chaque groupe d'âges, après la réservation des accueils "régulier".

L'amplitude d'accueil étant de : - 8h30 à 17h30 en journée

- 8h30 à 11h30 le matin

- 14h30 à 17h30 l'après-midi.

Chaque famille débute sa prise en charge par un accueil occasionnel durant l'adaptation, puis continue sur ce mode ou modifie son type d'accueil pour un accueil "régulier".

c. Le taux d'occupation financier

C'est le rapport entre le nombre d'heures facturées dans l'année et la capacité d'accueil globale, au regard de l'agrément. Ce calcul est une référence d'activité pour la CAF. Il y a eu 232 journées d'ouverture en 2022, ouvrant droit aux subventions.

La capacité d'accueil modulée est de **87838 heures**. En 2022, **54011 heures** ont été facturées aux familles, c'est moins que 2021 (59 044).

Il faut savoir que la CAF nous demande de baisser notre taux de facturation qui est aujourd'hui de 117.89% à 107%. Pour cela il faut ajuster les contrats au réel le plus possible et ne plus facturer aux familles des heures qu'elles ne consomment pas. Nous avons encore beaucoup à faire de ce côté car l'absentéisme est très important ainsi que le non-respect des horaires contractualisés par les familles.

Qu'est-ce que le taux de facturation : le taux de facturation est égal aux heures facturées divisé par les heures réalisées multiplié par 100.

Le montant de la PSU est élevé lorsque le taux de facturation est faible (inférieur à 107%)

Le montant de la PSU est intermédiaire lorsque le taux de facturation est modéré (entre 107% et 117%)

Le montant de la PSU est plus faible lorsque le taux de facturation est élevé (supérieur à 117%)

Le taux d'occupation financier est de 61.37%, pour un objectif de 70% à atteindre à la demande de la CAF. Ce qui est en augmentation par rapport à l'année précédente.

V. BILAN FINANCIER 2022

a. Les recettes 2022

- Les recettes en provenance des familles sont d'un montant de **82557 euros**, ce qui représente une augmentation de 3000 euros par rapport à 2021.
- **Les subventions en provenance de la CAF :**

La PSU : la Prestation de Service Unique

C'est une aide financière attribuée pour chaque heure d'accueil facturée aux familles, durant l'année N, avec une régularisation du solde des droits de prestations au premier trimestre de l'année N+1. En 2022, la CAF a versé **264 545 euros**, en corrélation avec le nombre d'heures facturées en 2022

b. Les dépenses 2022

Le budget de fonctionnement se décompose en deux rubriques : les charges de personnel et le budget de fonctionnement interne. Les charges de personnel ont représenté **537 778 euros**, soit une différence de **2731 euros** de moins qu'en 2021, ce qui s'équilibre. En effet, il a eu encore beaucoup d'absences et donc de remplacements liés au COVID.

Le coût réalisé pour la MPE reste malgré tout proche du prévisionnel 2022.

Les charges à caractère général (hors dépenses de personnel) se sont élevées à 55143 euros en 2022, soit **15 351 euros** de plus qu'en 2021, cette augmentation s'explique par l'augmentation du coût de la vie.

Le budget de fonctionnement global s'élève à 592 921 euros.

c. L'équilibre budgétaire 2022

BILAN FINANCIER DEFINITIF 2022			
Nature	Montant	Nature	Montant
Charges à caractère général	55 143	<u>Participation des familles :</u>	82 557
Charges de personnel	537 778	<u>Remb sur rémunération</u>	3 024
		<u>Participation MSA :</u>	3 568
		<u>Participation CAF :</u>	242 581
		<u>Aide CAF Covid :</u>	21 964
		<u>Participation municipal (déficit)</u>	239 227
TOTAL DEPENSES	544 072	TOTAL RECETTES	592 921

Le coût de revient de l'heure d'accueil en 2022 est de 12.90 €. Ce calcul se réalise en effectuant le rapport entre le total des dépenses de 2022 et le nombre d'heures réalisées.

Le seuil d'exclusion aux subventions est de 15,77 euros en 2023.

Nous sommes donc en dessous de ce prix moyen, signe d'une gestion satisfaisante de l'équipement, malgré la difficulté de la crise sanitaire, ayant reçu un soutien financier de la CAF.

VI. BILAN DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Les objectifs globaux de l'accueil de l'enfant et de sa famille sont quasi identiques aux années précédentes. Notre mission propre est d'accueillir les enfants et de pouvoir ainsi réaliser un travail de prévention globale auprès du tout-petit et d'accompagnement des familles, tout en maintenant une rigueur sur les restrictions sanitaire et gestes barrières.

a. Évaluation de l'accueil

Cette année, pour 98% des enfants, l'accueil s'est déroulé de façon standard.

2 d'entre eux ont présenté quelques difficultés ou des spécificités de prise en charge.

Deux types de problématiques perdurent chez ces enfants :

- Des difficultés d'adaptation

- Des difficultés de rythme ou perte de repères pour l'enfant qui vit trop de divergences d'habitudes de vie entre la crèche et le milieu familial ainsi que la barrière du langage.

1 enfant présentant des troubles du comportement diagnostiqués et 1 en cours de diagnostic ont été également accueillis sur l'année 2022.

Une continuité de travail autour de la communication envers les familles reste prioritaire, car le bien-être de l'enfant passe nécessairement par une relation de confiance avec les parents.

Une réunion parent/enfant a été mise en place dans chaque section pour discuter et présenter une journée type des enfants accueillis en début d'année scolaire.

b. Actions spécifiques avec le service de la Direction de l'intendance collective

En partenariat avec la DIM, des ateliers culinaires et de découverte des goûts sont proposés aux plus grands tout au long de l'année. Par exemple, la confection de différents mets, gâteaux ou de pâte à crêpes, pour permettre manipulation et découverte du goût, tout en respectant les règles sanitaires.

c. Bilan du suivi paramédical

De janvier à décembre 2022, plusieurs enfants ont eu un protocole médical, lors de leur accueil. Ces PAI sont mis en œuvre avec le concours des pédiatres ou médecins de famille, qui supervisent la prise en charge et définit la surveillance spécifique que doit réaliser l'équipe, sous la responsabilité de la directrice et de son adjointe. La directrice adjointe infirmière est responsable de l'administration des médicaments et doit former l'équipe pour pouvoir déléguer ces actes en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Un enfant a été accueilli sur demande du Pôle Ressource Handicap. Des temps de synthèse sont réalisés au sein de l'équipe. Ceci permet de détailler les observations sur le travail de prévention auprès de l'enfant et de sa famille. Lorsque le besoin se fait ressentir un partenariat entre la Maison de la Petite Enfance, la PMI de Déville, ainsi que le centre médico-

psycho-pédagogique (CMPP) de Rouen, le CAMPS, le PRH mais aussi le médecin traitant est mis en place, ce qui permet d'être dans un échange constant.

d. Organisation d'accueil

L'accueil de l'enfant et de sa famille doit être de qualité, cela commence par une **période d'adaptation nécessaire et déterminante** pour permettre à chacun de se séparer en douceur et progressivement. Les parents prennent le temps de transmettre les habitudes de vie de leur enfant à la professionnelle référente. Ce sont des moments de rencontres, d'observation, de mise en confiance et d'échanges, qui permettent aussi d'informer sur les règles de fonctionnement de la structure.

Au travers d'échanges réguliers dans un contexte chaleureux, une relation de confiance entre le professionnel et le parent, permet un accueil de qualité pour chacun. L'enfant se sent alors suffisamment sécurisé pour explorer le monde qui l'entoure.

➤ **Le groupe des moussaillons** : (3mois-16 mois)

Des axes de travail sont développés dans le groupe des moussaillons qui vont servir de trame dans les autres groupes en adaptant nos actions aux âges des enfants :

- L'accompagnement individualisé de l'enfant dès l'adaptation et tout au long de la journée.
- L'observation du développement psychomoteur, intellectuel et affectif afin de proposer des temps d'éveil adaptés.
- L'aménagement de l'espace y est important, c'est pour cela que l'équipe veille à ce que chaque lieu d'accueil soit sécurisant, et chaleureux
- La motricité libre y est réfléchi pour que chaque bébé puisse se mouvoir selon ses capacités. Le temps est laissé aux bébés pour faire par eux-mêmes, c'est-à-dire pour trouver leur propre mesure des événements.
- Il est important pour que l'enfant développe sa motricité, de l'installer le plus souvent possible sur le dos, sur un tapis au sol. L'enfant ne doit pas subir sa position mais aller à son propre rythme. C'est pourquoi, il est important d'observer le développement de l'enfant et de lui proposer ce qui est le plus approprié.
- Les capacités individuelles et les identités sont renforcées en nommant, l'enfant par son prénom ; en désignant le parent de cet enfant, lui reconnaissant le statut légitime du parent dans ce lieu.

- La mise en place de la langue des signes pour bébés. Cela permet à l'enfant d'associer un geste à un mot, un besoin ou une émotion afin de pouvoir s'exprimer plus facilement. C'est un allié précieux pour communiquer.
- Des temps communs chez les matelots sont organisés autour de jeux, de chansons ou d'histoires.

L'équipe veille à exprimer à l'enfant, tout ce qu'elle fait avec et pour lui, en maintenant des repères journaliers individuels. Cela donne du sens à ce que vit le tout-petit.

➤ **Le groupe des matelots :**

Les enfants ont entre 13 et 24 mois, leur besoin moteur accru oriente l'organisation de l'espace et de la journée. Les différents rythmes entre mouvement et nécessité de calme sont possibles grâce aux coins douilletts et à la structure de motricité installée dans la section. Tout est source d'apprentissage pour l'enfant de cette tranche d'âge.

L'équipe lui permet de développer sa créativité en proposant des activités manuelles basiques, en faisant attention à la notion de plaisir dans ce qui est fait. Le jeu libre est également proposé comme la dinette, le garage et les voitures, la marchande. Les règles de vie collective construisent déjà le quotidien de ces jeunes enfants, afin que chacun puisse trouver son propre équilibre. L'espace évolue régulièrement en fonction de l'autonomie du groupe.

Signer avec les plus grands restent aussi un objectif dans cette section.

➤ **Le groupe des pirates :**

Les enfants ont tous plus de 24 mois, les activités sont plus élaborées, puisque la concentration et l'intérêt au jeu sont plus développés : consignes, activités éducatives, jeux de réflexion adaptés. L'imaginaire grandissant, il leur apporte un intérêt particulier aux jeux de « faire semblant » et leur permet de s'identifier à ce que fait l'adulte et ainsi construire leur personnalité, d'où l'importance de la proposition de jeu libre à travers différents espaces comme la nurserie, la cuisine, le garage...l'accompagnement du groupe vise à développer la socialisation de chacun.

e. Manifestations et projets de l'année 2022

Sur le multi-accueil, tout au long de l'année, différentes activités sont proposées et une attention particulière est accordée pour que cela reste des propositions. Les activités communes ont été reprises par rapport à l'année 2021 suite au COVID, nous avons réentreprit le projet d'inviter les enfants des groupes moyens et grands à suivre des activités en commun. Ces moments « passerelles » se déroulent plus aisément dans la matinée. Les enfants se familiarisent avec des enfants plus grands et avec d'autres adultes.

Deux fois par mois, les enfants ont pu se rendre à la médiathèque écouter les histoires de l'animatrice littérature jeunesse et ainsi faire découvrir la médiathèque aux enfants.

Mais aussi, un nouveau projet avec la Maison des arts et de la musique de Déville lès Rouen a été établi.

En effet un groupe d'enfants en éveil musical est venu faire une représentation à la MPE avec des chants et de la danse accompagnés par des musiciens.

Nous avons également repris les événements forts de l'année, la kermesse au mois de juillet et le spectacle de Noël avant les vacances de fin d'année.

Ces événements ont permis de rassembler tous les enfants et les agents, mais aussi les familles. Une réouverture de la MPE vers l'extérieur a ravi tout le monde.

Projet : MPE - centre de loisirs maternel :

Le projet pour cette année a dû être annulé entre les équipes des deux structures. Celui-ci a normalement lieu à chaque période de vacances scolaires, pour les enfants qui ont au moins 2 ans et demi, avec l'accord de leurs parents. L'équipe de la MPE les accompagne soit le vendredi matin avec repas lors de la première semaine, soit le jeudi après-midi avec goûter lors de la seconde semaine des vacances scolaires.

f. Constats et bilan Covid-19 :

Nous avons dû tout au long de l'année modifier nos protocoles, repenser les accueils, remanier les groupes dû aux nombreux guides ministériels décrétant sur le COVID.

La structure a été fermée une semaine en début d'année à la suite d'un cas positif chez un enfant et chez plusieurs agents.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales a attribué une aide financière aux établissements d'accueil de jeunes enfants, portant sur un forfait par jour et par place inoccupée durant la

période de fermeture partielle. Ce qui pour la Maison de la Petite Enfance représente une aide de 21964 euros.

g. Perspectives 2022

- Maintenir et reprendre l'ensemble des projets et les reconduire sur 2023.
- Réorganisation et réadaptation en lien avec la situation sanitaire
- Maintien des divers temps forts et inclure de plus en plus les intervenants extérieurs et les parents.

I. État des lieux de l'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s

A) L'état des agréments

Au 31 décembre 2022, le nombre d'assistant(e)s maternel(le) s agréé(e)s sur la commune était de 62, soit 1 de moins qu'en 2021. Il n'y a pas de présence d'homme assistant maternel sur la commune recensé en 2022.

Actuellement, deux Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (communément appelées « MAM ») fonctionnent sur la commune, une comptant deux professionnelles pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants, et la deuxième avec 4 professionnelles pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants. Ce mode de garde, qui permet de concilier l'accueil collectif et individuel, est très apprécié des parents. Il est à noter que, cette année, 1 assistante maternelle a cessé son activité. D'autres professionnel(le)s de ce secteur envisage une reconversion. Il y a eu 2 assistantes maternelles qui ont été nouvellement agréées en 2022.

Cette diminution peut s'expliquer par la crise sanitaire qui a perduré sur l'année 2022. La situation sanitaire a demandé aux assistantes maternelles de la commune une forte réadaptation de leurs pratiques professionnelles. Certaines ont éprouvé des difficultés, avec un travail au quotidien à l'écart de leur cœur de métier, centré sur les besoins de l'enfant. Cependant, les cessations d'activité n'impactent pas l'offre d'accueil puisque celle-ci demeure plus importante que la demande.

Comme chaque année, le multi-accueil de la commune ne peut accueillir toutes les familles qui sont en attente d'une place. Le RPE les oriente donc vers autre mode de garde familial. Le nombre d'accueils chez les assistantes maternelles augmente donc à la suite des commissions d'attribution des places du multi-accueil. Ce mode de garde devient une demande et non un second choix pour répondre au plus proche des besoins des parents qui travaillent et surtout des contraintes horaires.

B) Constat des places proposées et des disponibilités.

L'offre d'accueil des assistantes maternelles de la commune représente 199 places.

Les disponibilités des assistantes maternelles sont détaillées sur la liste transmise aux familles afin de les orienter au mieux, notamment dans des cas de recherche en urgence. L'animatrice du RPE met la liste des disponibilités à jour en fonction des retours qu'elle obtient des assistantes maternelles et du département. Ainsi, un appel téléphonique est réalisé par l'animatrice pour assurer un suivi réel, une continuité avec le RPE et lutter contre l'isolement que ressentent ces professionnelles. Il leur est également envoyé à chaque professionnelle le Relais infos et un questionnaire sur leurs disponibilités au moins 1 fois dans l'année. Ce document les questionne également sur l'offre d'accueil proposé (horaires atypiques, accueil d'enfant en situation de handicap...). Ces critères d'accueil spécifique n'apparaissent pas sur la liste pour garantir une égalité des chances à chaque professionnelle. En effet, pour toute demande d'accueil spécifique, les familles peuvent se rapprocher du RPE qui leur proposera un accompagnement adapté à leur besoin pour trouver la personne qui correspond.

C) Constats du Guichet d'accueil Petite Enfance de la commune

Le RPE représente le Guichet unique d'Accueil Petite Enfance. Ainsi, quand une famille cherche à se renseigner concernant un mode d'accueil, elle est orientée directement vers le RPE par la mairie ou la PMI. Le Relais, de par son ancienneté et son investissement dans la politique petite enfance, est un service véritablement ancré au sein de la dynamique communale d'accueil et d'accompagnement des habitants.

Une plaquette retraçant les missions et objectifs du RPE ainsi que les coordonnées et les horaires d'ouverture, est distribuée à tous les nouveaux habitants et aux familles venant chercher des informations auprès d'une instance particulière (mairie, PMI, multi-accueil...).

Sur le territoire, plusieurs solutions d'accueil existent afin de répondre au plus près des besoins des familles, l'accueil individuel chez une assistante maternelle et l'accueil collectif au sein du multi-accueil ou des 2 MAM existantes sur la commune. L'animatrice du RPE, travaillant au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant en parallèle du relais, connaît les spécificités de ces types d'accueil. Dans le cadre de l'accueil du guichet unique petite enfance de la ville, elle reçoit les familles, tend à proposer une solution d'accueil la plus adaptée aux besoins exprimés par les parents et les accompagne dans leur démarche.

L'observatoire du Guichet unique d'accueil petite enfance de la commune a permis de faire les constats suivants pour l'année 2022 :

- 199 enfants étaient accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le).
- 45 familles ont effectué une préinscription pour un accueil à la crèche.
- 73 listes ont été transmises à des familles en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le).

II. Activités du RPE

A) Implantation et organisation du RPE

L'accueil du RPE, que ce soit pour les rendez-vous administratifs ou les accueils collectifs, a lieu au sein de la Maison de la Petite Enfance. L'implantation du RPE au sein de la Maison de la Petite Enfance est tout à fait cohérente vis-à-vis de ses missions et de son projet de fonctionnement. Malgré cela, il conviendrait de renforcer la signalétique car les familles ont des difficultés à trouver l'entrée.

L'animatrice du RPE est responsable du Guichet unique d'Accueil Petite Enfance de la commune, cela signifie qu'elle accueille les familles dès le début de leurs recherches d'un mode de garde et leur présente les différents modes d'accueil présents sur la ville. Elle les accompagne tout au long de leur parcours. Il y a les parents qui souhaitent d'emblée s'adresser à une assistante maternelle, à une MAM pour l'accueil de leur enfant ou à une professionnelle de garde à domicile. Il y a aussi ceux qui souhaitent un accueil en crèche. C'est bien là que se situe l'intérêt de l'implantation du RPE dans les locaux du multi-accueil. Ainsi, les parents peuvent être informés dès le début qu'il existe d'autres solutions d'accueil. L'animatrice effectue les pré-inscriptions pour l'accueil en crèche pour ceux qui le souhaitent tout en informant les parents concernant les démarches de recherche d'un(e) assistant(e)s maternel(le). Ainsi, les familles n'ayant pu avoir leur place à la crèche, connaissent cette autre possibilité d'accueil et savent à qui s'adresser pour être accompagnés concernant les démarches d'embauche. Cela contribue à créer une continuité d'accompagnement des familles. Depuis 2020, un formulaire de pré-inscription a été mis à disposition en ligne pour répondre au mieux à la demande. Ce document est disponible sur le site internet de la commune. Cela a permis de s'adapter au contexte sanitaire en réduisant les rendez-vous physiques.

B) Contacts du RPE

En 2022, on peut dénombrer 140 familles employant une assistante maternelle sur la commune. Au total, 101 familles ont contacté le RPE pour des demandes liées à une recherche de mode de garde, et 23 familles pour s'informer sur la législation du travail. Sur un total de 78 rendez-vous avec les familles relatifs à la recherche de mode de garde et aux informations administratives.

Sur 62 assistantes maternelles agréées, l'ensemble vient se renseigner auprès du RPE concernant leurs droits et devoirs. Plus de la moitié souhaite avoir un accompagnement concernant les différents calculs inhérents à leurs contrats de travail (calcul du salaire, des congés payés...).

L'animatrice propose des rendez-vous en journée aux usagers. Le nombre de rendez-vous avec des professionnelles et/ou des familles pour la gestion administrative a augmenté, cela laisse à penser que les missions du RPE sont de plus en plus reconnues. Ces dernières ont été en effet renforcé par le nouveau référentiel des RPE (décret n°2021-1115 du 25/08/2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil du jeune enfant.).

Les futur(e)s et jeunes agréé(e)s se saisissent de plus en plus du RPE pour être informé(e)s sur le métier. L'animatrice accorde une grande importance à favoriser l'implication du RPE auprès de ce public. C'est ainsi que le partenariat avec la PMI prend tout son sens. L'animatrice et d'autres RPE participent à la formation des assistant(e)s maternel(le)s afin de présenter les services des relais. Cela permet aux futur(e)s agréé(e)s d'intégrer le service à leur réseau professionnel(le). Le RPE est présent lors de la formation initiale des assistantes maternelles au Département. Les animateurs de RPE vont présenter à tour de rôle les missions d'un RPE : à quoi il sert ? ce qu'il peut apporter aux assistant(e)s maternel(le)s, aux parents et aux enfants. Ils présentent également les ateliers d'éveil, les temps de formation, les événements collectifs, etc.

C) Le RPE est itinérant : les accueils collectifs

- Les matinées d'accueil

Les ateliers collectifs du mardi et vendredi matin se situent au sein de l'Accueil de Loisirs Maternel et Primaire, tandis que celui du jeudi matin se déroule au sein de la structure municipale de Déville-Lès-Rouen, dans une pièce adaptée et réservée aux besoins du Relais. Ces locaux permettent de recevoir 12 enfants simultanément.

Le contexte sanitaire a limité le nombre de personnes inscrites aux ateliers collectifs afin de limiter les contaminations de la COVID-19. Les ateliers ont été maintenus toutes l'année grâce à cette démarche et la reprise des temps collectif plus festifs ont été remis à l'ordre du jour : carnaval, Noël, fête de la musique, portes ouvertes, etc. De plus, l'animatrice a favorisé les sorties extérieures pour ne pas limiter le nombre de personnes présente aux ateliers : sortie forêt, aire de jeu sur la commune, musée des Beaux Arts à Rouen.

Les permanences téléphoniques ont permis de répondre au mieux aux besoins des assistant(e)s maternel(le)s et des familles.

Habituellement, des accueils conviviaux sont organisés ponctuellement à l'occasion d'événements particuliers : Noël, Carnaval, fête de fin d'année... Le RPE favorise également la mise en place de projets en partenariat avec la structure collective, la mairie, la médiathèque... pour que enfants et professionnel(le)s se retrouvent autour d'activités à partager (semaine du goût, chasse aux œufs, mois de la Petite Enfance...).

Sur l'année 2022, le nombre de participants annuel aux accueils collectifs est de 62 enfants différents, et 20 assistantes maternelles différentes.

Les objectifs de ces temps d'accueil et d'animation sont :

- Proposer un lieu d'accueil, de rencontres et d'échange aux assistantes maternelles pour rompre leur isolement et trouver un accompagnement pour favoriser leur professionnalisation.
- Proposer un temps d'accueil et de jeux aux jeunes enfants accueillis par les assistantes maternel(le)s propice à leur socialisation, leurs découvertes, leur autonomie et surtout à leur plaisir.
- L'animatrice est garante du bon déroulement de ces accueils collectifs, sa mission est d'assurer la sécurité physique et affective aux enfants en aménageant un espace adapté à leur

épanouissement. Elle se tient disponible pour accompagner les professionnel (le)s concernant les questions éducatives et pédagogiques afin de favoriser au mieux l'accueil de l'enfant et le lien avec l'adulte.

- L'animatrice observe ces temps dans une démarche de prévention et d'élaboration d'objectifs et de projets pour répondre aux besoins constatés des professionnelles et/ou des enfants.

Actuellement, 20 professionnelles participent activement à la dynamique des temps collectifs du RPE, soit 32% des assistantes maternelles de la commune.

Les assistantes maternelles sont réparties sur les 3 accueils collectifs qui leur sont proposés le mardi, le jeudi ou le vendredi matin. Elles sont inscrites, soit par mail ou par téléphone. Depuis septembre 2022, l'animatrice propose chaque mois une programmation mensuelle pour les informer des dates et lieux des ateliers collectifs. Il y a des précisions sur des projets à mener, des activités à faire avec les enfants, les temps de fermetures du RPE. L'animatrice du RPE permet lors des ateliers de varier les échanges, créer de nouvelles rencontres, favoriser une cohésion d'ensemble et donner ainsi une nouvelle dynamique d'accueil.

Les assistantes maternelles se saisissent incontestablement des 3 matinées d'accueil collectif qui leur sont proposées. La superficie du RPE a été un frein quant à la reprise des accueils collectifs en 2022 concernant la limitation du public (15 personnes : adultes et enfants). L'utilisation des Locaux de l'accueil de Loisirs Maternel et Primaire a renforcé l'accueil des assistantes maternelles lors des ateliers du RPE avec la proposition d'un extérieur à disposition. De plus, les ateliers mis en place ont été adaptés au contexte avec la garantie d'une désinfection du matériel et des locaux utilisés après chaque accueil.

III. Réseau et partenariat

- Structure d'accueil collectif de Déville Lès Rouen :

Situés dans les mêmes locaux que la Maison de la Petite Enfance, le RPE et la structure collective partagent un évènement durant l'année celui des pompiers-policiers. Pour cette première année, le SDIS-76 et la police municipal ont répondu présents pour les enfants de la MPE et du RPE afin de sensibiliser les enfants et leurs familles. Cet échange a permis de mutualiser les compétences des professionnel(e)s de la petite enfance et à contribuer à la cohérence du service Petite Enfance de la commune.

- Médiathèque de Déville Lès Rouen :

Afin de sensibiliser les enfants au livre et à la lecture dès leur plus jeune âge, la médiathèque Anne Frank et le Relais se sont associés et ont mis en place des rencontres régulières à la médiathèque. Le partenariat avec la médiathèque a été maintenu sur l'année 2022, de Janvier à Juin 2022, puis il a repris en Octobre 2022.

- Le réseau des relais du Département

Ces réseaux ont été mis en place sur demande de la CAF, afin de rassembler et générer une cohésion départementale des actions des Relais. Ces regroupements sont indispensables et permettent de rompre l'isolement, inhérent à ce poste, de se maintenir à jour pour toutes les questions législatives, de produire des documents communs...Cet année nous avons réalisé conjointement avec la DDETS (direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités): les contrats à destination des familles et des assistant(e)s maternel(le)s. Ces réunions ont été quelque fois suspendues en 2022. Pour pallier la crise sanitaire, les mails et les réunions en visioconférence se sont davantage développées sur l'année 2022. La commune a également participé à la journée de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s qui s'est déroulée le 19 Novembre 2022 à Le Trait.

- **Le Département de Seine-Maritime :**

1) *Le centre de gestion de Seine-Maritime (CDG76)*

Le centre de gestion des assistant(e)s maternel(le)s envoie au relais toutes informations concernant les assistant(e)s maternel(le)s : les nouveaux (elles) agréé(e)s, les entrées et sorties des enfants, les modifications et retraits d'agrément.

Ces contacts permettent une visibilité globale et rapide de la population assistant(e) maternel(e).

De plus, une fois par an l'animatrice du relais intervient, avec un autre animateur du réseau local, à la formation initiale afin de présenter les missions des RPE aux futur(e)s professionnel(le)s.

2) *Le service spécifique des MAM*

Une puéricultrice spécialisée du Département prend en charge la totalité des MAM (création, agrément et suivi) des secteurs de Rouen et de Dieppe.

Ainsi, les contacts entre la puéricultrice et le RPE se sont naturellement installés afin de détecter au plus tôt des difficultés rencontrées par les assistant(e)s maternel(e)s des MAM. Cela permet d'harmoniser nos actions pour plus d'efficacité.

- **La CAF**

Partenaire essentiellement financier, la CAF joue un rôle important dans le fonctionnement du RPE. C'est tout d'abord la CNAF qui a initié les RPE et fixé leurs objectifs. Le service s'appuie donc beaucoup sur cette instance pour mener à bien ses missions et trouver une aide au fonctionnement. Cela est possible grâce à la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) établi avec la Maison de La Petite Enfance, permettant une subvention pour l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans.

- **IPERIA – Institut au service de la professionnalisation de l'emploi à domicile**

Ce partenariat est mis en place afin de permettre le départ en formation professionnelle des assistant(e)s maternel(le)s. En 2022, l'animatrice du RPE a étendu la proposition des formations en présentant des formations à distance telle que Edumiam, en plus de celle en présentielle avec la MFR de Rouen. Le RPE n'a pas connaissance du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s parti(e)s en formation cette année puisqu'il s'agit d'une démarche personnelle qui n'implique que l'employé et l'employeur. Depuis la nouvelle convention de 2022, les assistant(e)s

maternel(le)s sont informé(e)s de leurs droits à 58h de formation par an pour professionnaliser leur métier.

3) Les actions pédagogiques

- Les sorties

Différentes sorties sont proposées aux enfants et aux professionnels (le)s au fil de l'année pour répondre à leurs besoins de découvertes et d'ouverture sur le monde extérieur. Cet automne, les enfants et les adultes du RPE ont pu profiter des couleurs et des trésors de l'automne lors d'une promenade dans la forêt de Montigny et du parc Signa de La Maine. Il y a eu également une sortie au Jardin des plantes de Rouen et une visite au Musée des Beaux-Arts de Rouen sur une exposition qui avait pour thème le cirque. Les sorties ont particulièrement été recommandées par le ministère de la Santé pour répondre au mieux aux gestes barrières. Depuis le COVID-19, les sorties extérieures sont recommandées en raison de la crise sanitaire. Elles sont proposées une fois par mois à l'ensemble des assistantes maternelles pour favoriser les échanges en plus grand groupe.

- La Journée Nationale des Assistant(e)s Maternel(le)s (JNAM)

Le 19 Novembre 2022 a eu lieu la 12^{ème} édition de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles, à Le Trait sur le thème : « Accompagner l'enfant au naturel ». 15 Relais Petite Enfance étaient positionnés sur cette journée. Il s'agit d'une journée riche en échanges et en apports professionnels. Elle permet de mettre en avant l'implication de la municipalité en termes de soutien à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et la reconnaissance de leur métier.

- Le Relais INFOS

Cette année encore, un livret pédagogique et législatif à l'attention de l'ensemble des assistantes maternelles habitant la commune a été réalisé en collaboration avec le service communication. Il n'y a eu deux exemplaires envoyés en 2022 : en avril et en novembre. Ce journal met aussi en avant les rendez-vous professionnels proposés à ce public, afin de les sensibiliser et de favoriser leur professionnalisation. Il a été distribué et proposé sur les temps d'échanges avec les parents afin de les informer de ce qui se vit au RPE et lors des rendez-vous administratifs.

IV. Budget du RPE 2022

DEPENSES	COMPTE DE RESULTAT 2022
(Cpte 60) ACHATS	1 443
(Cpte 61) SERVICES EXTERIEURS	100
(Cpte 63) IMPOTS ET TAXES	9 432
(Cpte 64) CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ :	
l'Animateur Relais :	
- salaires	21 678
- charges	
Autres personnels ⁽²⁾	
- salaires	
- charges	
(Cpte 65) AUTRES CHARGES GESTION	
(Cpte 66) CHARGES FINANCIERES	
(Cpte 67) CHARGES EXCEPTIONNELLES ..	
(Cpte 68) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
TOTAL GENERAL	32 653
RECETTES	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
(Cpte 70) CAF :	25810
⇒ prestation de service due pour l'année 2021	
(Cpte 74) MUNICIPALITE	6843
AUTRES FINANCEURS <i>(à préciser)</i>	
TOTAL GENERAL	32 653